



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
GIRONDE

ADHESIONS

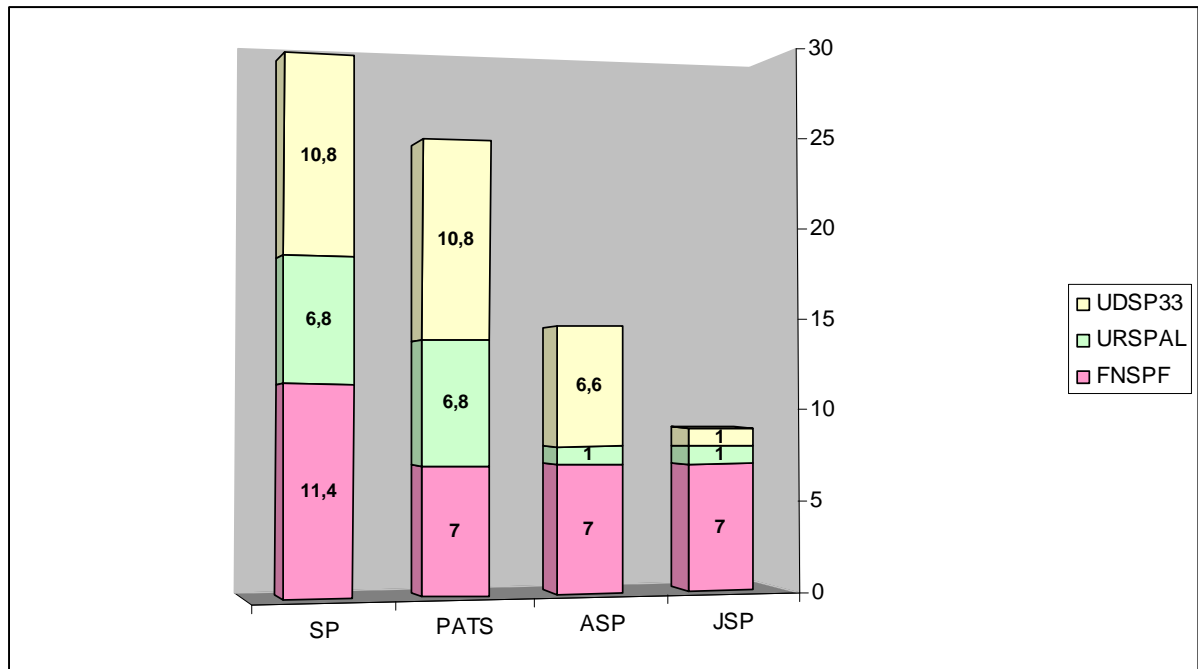
2017



MONTANT DES COTISATIONS ANNUELLES EN 2017

Membres actifs	Membres associés
SP : 29.00 €	Anciens : 14,60 €
PATS : 24,60 €	JSP : 9.00 €

Ces montants comprennent une adhésion au réseau associatif répartie comme suit :



Conditions d'adhésion

- Afin de bénéficier des avantages que procurent l'UD, l'UR, la FNSPF et l'ODP, notamment en matière de couverture sociale et juridique, il est indispensable d'adhérer à l'ensemble du réseau associatif.
- Les adhésions doivent être volontaires et nominatives.
- L'amicale devra donc préciser les noms et prénoms de ceux pour lesquels elle verse les cotisations et chaque adhérent devra exprimer son consentement en signant le tableau joint.
- Les agents qui adhèrent à titre individuel (sans être rattachés à une amicale), devront compléter le bulletin d'adhésion individuelle.
- Pour les agents recrutés après le 1^{er} juillet 2017, le montant de la cotisation UD et le montant de la cotisation UR leur seront offerts. Il conviendra néanmoins de transmettre à l'UD les noms et prénoms de ces agents et le montant de leur cotisation à la FNSPF.